

METIERS PENIBLES**Rapport des médiateurs ce mardi**

Les médiateurs désignés par le gouvernement dans le dossier des « métiers pénibles » remettront mardi à 9 h leur rapport aux ministres des Pensions, Daniel Bacquelaine, et de l'Emploi, Kris Peeters.

Paul Soete et Etienne de Callatay ont été chargés de poursuivre les négociations entre les partenaires sociaux sur la liste des fonctions pénibles dans le secteur privé après un premier échec de celles-ci. Mais les discussions entre patrons et syndicats au sein du Conseil National du Travail (CNT) n'ont pas abouti, malgré les prolongations de délai accor-

dées par le gouvernement.

Dans le secteur public, par contre, deux des trois syndicats ont marqué leur accord sur une définition des fonctions pénibles mais celle-ci n'a pas encore reçu l'aval du conseil des ministres, notamment pour conserver l'équité entre privé et public mais aussi en raison de réticences politiques affichées par l'Open VLD et la N-VA.

Le projet de loi qui établit les critères de pénibilité a été approuvé en troisième lecture le 25 octobre.

Après l'augmentation de l'âge légal de la retraite, la réforme vise à la reconnaissance de la pénibilité

qui permettra aux travailleurs qui exercent une fonction reconnue comme pénible de partir plus tôt à la retraite ou de bénéficier d'une pension plus élevée.

Selon *Le Soir*, qui cite le président de la FGTB, Robert Verteneuil, les points de vue des représentants des travailleurs et des employeurs demeurent très éloignés.

Le gouvernement a conservé l'objectif d'une entrée en vigueur de la réforme le 1^{er} janvier 2020. Si la concertation n'a pas abouti, il pourrait décider de trancher les nœuds qui demeurent sur la base du rapport qui lui a été remis. ■